

# LA CADRES & MANAGERS LETTRE

FO LCL : L'indépendance qui nous rassemble



## L'ÉDITO



Après Alberto Contador, Richard Virenque, Marco Pantani, c'est au tour du septuple vainqueur de la grande boucle, Lance Armstrong, d'avouer qu'il se dopait. Outre le fait de transgresser les règles, ce tricheur a privé de gloire et d'honneur d'autres coureurs restés dans l'ombre bien que plus méritants car intègres et respectueux des règles et des valeurs. Bien sûr, peu de gens ont été dupes. Ce scandale démontre l'impuissance, volontaire ou non, des instances dirigeantes et de contrôle. L'UCI se trouve bien embarrassée par cette histoire.

A force du « toujours plus haut, toujours plus vite, toujours plus fort » générateur de profits, les sportifs de haut niveau sont contraints de mettre leur vie en danger, toutefois « à l'insu de leur plein gré »... Et la chute est d'autant plus douloureuse voire fatale. Devenir le premier acteur bancaire en Europe était l'ambition du Crédit Agricole. Cela s'est traduit par une « rapide » vague d'expansion externe. Le groupe a fait son marché dans de nombreux pays, principalement dans l'est et le pourtour méditerranéen.

Le plus épique : l'odyssée d'Emporiki. Après une négociation marathon de plusieurs mois, le Crédit Agricole remporte la belle hellène. « Quelles bonnes poires ! » dut se dire à l'époque le gouvernement grec au sujet des dirigeants du groupe qui... se retrouvèrent chocolat. Car est-il nécessaire de rappeler que cette acquisition s'est avérée être un véritable cheval de Troie.

Si l'histoire peut prêter à rire, la danseuse grecque met le groupe en position délicate. Il va nous falloir pédaler dur pour éponger les pertes abyssales générées par l'avidité de nos si chers dirigeants. Là encore, on doit s'interroger sur la capacité des instances décisionnelles et sur la fiabilité des organismes de contrôle. La réforme bancaire sera-t-elle efficace ?

Je vous invite à relire l'exquise fable de La Fontaine « la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf ».

Le 21 décembre 2012 n'était pas la fin du monde mais, selon le calendrier maya, le début d'une nouvelle ère. Espérons que ce soit celle de la raison et du "bon sens".

Philippe KERNIVINEN  
Délégué National FO LCL

## LE MAL-ÊTRE DES CADRES

N°2

Le mal-être des cadres « fait la Une » depuis une bonne douzaine d'années. Pas celui des cadres dirigeants, mais celui des cadres encadrants et des cadres experts ou producteurs qui subissent dorénavant le lot commun des autres salariés.

### Vie privée : un travail intrusif

Le cabinet d'expertise en risques professionnels Technologia, qui est intervenu lors des crises suicidaires chez Renault et France Télécom, a sorti en mars 2012 les premiers résultats d'une vaste enquête sur les effets du travail sur la vie privée.

Il apparaît dans cette enquête que, pour la moitié des personnes interrogées, le travail tient au quotidien la place la plus importante. Pour les cadres, cette proportion atteint 61 %. Mais la quasi-totalité de ces salariés (96%) souhaiterait faire d'autres choix de vie. Ce qui, soit dit en passant, interroge sur la nature d'un État où presque toute la population voudrait vivre autrement. Au-delà, poursuit l'enquête, c'est à un bouleversement auquel nous assistons : horaires élastiques, travail de nuit, sommeil réduit, rapports sexuels bâclés ou tout simplement ajournés (avec, à l'arrivée, de la fatigue, des problèmes de santé, des tensions familiales, des divorces,...). Le travail entre chez les gens pour s'y installer durablement, et principalement pour les cadres. Près de la moitié des cadres et professions intellectuelles supérieures reconnaît travailler fréquemment le soir ou la nuit sur leur temps personnel. Permise par la multiplication des outils de communication interconnectés, cette intrusion nuit au sommeil et à la vie intime et sexuelle pour 80% d'entre eux. Ce qui fait dire au cabinet Technologia : « avec la crise, les entreprises font de la charge de travail de leurs cadres une variable d'ajustement idéale pour maintenir leurs marges ». Bien sûr, cela frappe d'abord les cadres opérationnels parce qu'ils sont chargés d'appliquer la stratégie imposée par le top management, évalués et promus sur ce critère.

voir page 2

**Les salaires vont augmenter de 3% en moyenne**





## LE BON MARCHÉ SE DOTE D'UN PERCO

### PERCO LCL

Bien que favorable à la mise en place d'un PERCO, FO LCL n'a pas signé l'accord, faute d'un abondement le plus bas de la profession, à savoir : 400 euros (brut) pour 1.600 euros versés + 25 % de la valeur de 10 jours CET maximum, calculés pour le moment selon la formule LCL et qui minore le montant de 37 % par rapport à la formule FO LCL validée par la Cour d'appel de Paris (l'affaire est en cassation).

### LE PERCO continue de séduire les entreprises

Selon la récente enquête d'Aon Hewitt, le plafond moyen d'abondement par salarié du Perco (1.373 euros) est supérieur à celui du PEE (1.262 euros).

### Intéressement & participation chez LCL

L'accord signé par FO LCL en 2010 concernant les exercices de 2010 à 2012 va arrêter de produire ses effets avec le prochain versement au printemps 2013. Une négociation pour les trois prochains exercices va s'ouvrir au mois d'avril pour se terminer avant le 1er juillet. FO LCL participera activement pour défendre une formule de calcul lisible, contrôlable et claire pour tous les salariés. Et bien sûr afin d'associer largement les salariés à la distribution des bénéfices.

[www.fo-lcl.fr](http://www.fo-lcl.fr)

**D**epuis le 1er janvier 2013, les 1.000 salariés du grand magasin parisien « Le Bon Marché » peuvent alimenter un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) grâce à l'accord signé le 5 octobre 2012 entre la direction et les quatre syndicats du grand magasin : CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO.

Les versements provenant de l'intéressement, de la participation, de la monétisation de l'épargne-temps pour 2013 et des jours de récupération seront abondés à 100 % pour les employés et à 50 % pour les cadres et les agents de maîtrise et ce, jusqu'à 1.000 € par an. Bien que signataires, les syndicats étaient un peu déçus par ce plafond annuel. Il faut dire que celui du PEE s'élève à 2.300 € !

(Entreprise & Carrières)

Un bel exemple de « bon marché » conclu à suivre par la Direction de LCL, non ?

### HAUSSE DU FORFAIT SOCIAL

Afin d'« optimiser » leur fiscalité, les employeurs avaient tendance à favoriser les éléments de rémunération uniquement soumis au forfait social tels que l'intéressement, la participation, les abondements aux PEE et PERCO, la contribution employeur aux régimes de retraite supplémentaire au détriment du salaire fixe.

Le gouvernement a décidé de relever le forfait social de 8 à 20 % pour, entre autres, inciter les entreprises à privilégier les rémunérations pérennes. Cependant, si seulement 46 % des directions disent ne pas vouloir réviser leurs mécanismes d'intéressement-participation, elles sont 90 % à ne pas souhaiter favoriser les augmentations de salaire !

En résumé, les entreprises vont tenter d'utiliser l'argument de la hausse du forfait social pour gagner sur tous les tableaux. Au vu de l'échec de la négociation salariale 2013, FO LCL sera très attentive à la négociation de l'accord d'intéressement-participation qui s'appliquera aux 3 prochains exercices (2013-2015).

FO LCL a réclamé la suppression du critère discriminant de plafond de ressources pour l'attribution des chèques vacances, qui restent non assujettis au forfait social.

FO LCL a également demandé un écrêtement des taux de prêts immobiliers accordés aux CLP, ceux pratiqués actuellement ayant atteint un niveau historiquement bas. Pour vous, FO LCL ne déclare jamais forfait !

### Les salaires

### vont augmenter de 3% en moyenne

Joli cadeau de Noël pour les 19.000 salariés français de Total.

Au terme des négociations salariales annuelles, le groupe pétrolier va leur accorder une augmentation plutôt généreuse : l'accord signé entre la Direction des Ressources Humaines et les syndicats prévoit une hausse de la masse salariale d'au moins 3% en 2013. A comparer avec une prévision d'inflation du gouvernement de 1,8 % pour la même période.

Total a mis du lion dans sa politique salariale. Par contre, le lion n'a pas mis beaucoup « d'essence » dans la sienne.

### Et pendant ce temps là, les salaires en Chine...

Selon une étude de Hay Group, les salaires chinois augmenteront de 9,5 % en 2013 soit quasi quatre fois plus qu'en France (+ 2,5 %).

En Europe, ils devraient croître de 3,3 %, de 7,5 % en Asie et de 8,9 % en Amérique Latine dont 29 % au Venezuela.

Chez LCL, ce sera 0,9 % de "on ne sait quoi". En fait, la Direction refuse de nous communiquer l'enveloppe consacrée aux mesures salariales 2013. Théoriquement, la négociation doit revêtir un caractère loyal et être menée par la volonté d'aboutir. Elle aboutira, certes, mais devant les juges.

FO LCL a décidé d'aller vous obtenir au moins la transparence, au plus, la reconnaissance que l'on doit aux salariés et le respect de leurs représentants.

### INNOVANT... MAIS EDIFIANT !!! LE PRÊT SANTE DU CMP SUSCITE L'INTERET

Lancé le 2 janvier 2013, le prêt santé au taux réduit de 2,95 % du Crédit Municipal de Paris (CMP) a déjà entraîné une hausse de 20 % à 25 % des appels enregistrés par l'établissement bancaire public. Ce prêt d'un montant compris entre 400 et 3.000 euros est destiné exclusivement au financement des dépenses de santé onéreuses, au premier chef les soins optiques et dentaires. « 27 % des Français ont eu recours à un crédit pour financer des dépenses santé. Nous voulons marquer le coup pour dire qu'il n'est pas besoin de mal s'endetter en ayant recours à des crédits renouvelables pour se soigner » explique le directeur général de CMP Banque.



(LES ECHOS)

Vous avez dit « précarité » ?

## MÉSÉTENTE AVEC UN SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE :

Selon un arrêt rendu le 17 octobre 2012 par la Cour de cassation, l'employeur qui laisse perdurer un conflit entre un salarié et un supérieur hiérarchique, sans lui apporter de solution, commet un manquement, ceci en dehors de tout harcèlement moral caractérisé.

En raison de l'obligation de résultat en matière de sécurité qui pèse sur lui, l'employeur est toujours responsable des actes de harcèlement subis par ses salariés, quelles que soient les mesures qu'il a pu prendre pour prévenir ou pour remédier à la situation.

Bien que cette jurisprudence soit fortement critiquée par les employeurs, la Cour de cassation persiste et signe dans un arrêt rendu le 17 octobre, condamnant un défaut de réaction appropriée de l'employeur pour faire cesser une situation conflictuelle entre une salariée et sa supérieure hiérarchique. Ceci alors même qu'aucun harcèlement moral n'était caractérisé.

Une salariée avait fait acter juridiquement la rupture de son contrat de travail en raison d'un « dysfonctionnement » perdurant depuis plus de trois ans entre elle et sa supérieure hiérarchique. Sans aller jusqu'à caractériser un harcèlement moral (la Cour d'appel a d'ailleurs rejeté cette qualification), la situation révélait de sérieuses difficultés relationnelles. La mésétente provenait principalement d'un désaccord sur la répartition des tâches, la salariée faisant valoir que les missions que sa supérieure persistait à lui confier ne relevaient pas de son périmètre. S'en étaient suivis divers incidents, propos vexatoires et injurieux, au point que les intéressées ne correspondaient plus que par mails.

La salariée avait demandé sa mutation dans un autre service ou, tout au moins, un changement de bureau l'éloignant de sa supérieure hiérarchique. Mais l'entreprise n'avait pas donné suite à ses demandes, pas plus qu'à celle de l'inspecteur du travail d'organiser une médiation entre les deux protagonistes et un organisme extérieur.

(LES LIAISONS SOCIALES)

## LES PÈRES NE VEULENT PAS SE COUPER DE L'ENTREPRISE

**PARENTALITÉ** : pour pouvoir s'occuper de leurs enfants, les pères actifs préfèrent l'aménagement des horaires et le télétravail au régime du temps partiel.

Le temps partiel est un monopole des femmes et va le rester tant que certaines mentalités n'auront pas évolué. L'institut CSA a sondé des pères actifs pour savoir s'ils seraient tentés par le temps partiel. La proportion de pères ouverts à cette idée (30 %) est sans commune mesure avec la pratique (4 %).

La nouvelle génération de pères a très envie de passer du temps avec ses enfants, mais n'y arrive pas. 43 % des pères actifs estiment que cela serait mal perçu par leur entourage professionnel. À cette coupure trop forte avec l'entreprise, ils privilégient donc l'aménagement des horaires (63 %) et le télétravail (46 %).

D'accord pour passer plus de temps avec leurs enfants, les pères ne veulent pas pour autant pénaliser leur vie professionnelle.

Conclusion : les entreprises qui s'intéressent à l'équilibre des temps de leurs salariés doivent chercher des solutions pour faire cohabiter les temps parentaux et professionnels des pères.

## TROUBLANTES NOMINATIONS DE SYNDICALISTES CFTD

**DANS LES ANTRES DU GOUVERNEMENT.**

Lundi 7 janvier 2013, François Chérèque, l'ex-secrétaire général de la centrale syndicale « réformiste » a été nommé expert de l'Etat en charge d'évaluer les politiques sociales. Il devrait également prendre en novembre, la présidence de Terra Nova, fondation proche du PS.

Le même jour, Laurence Laigo, ex-secrétaire nationale de la CFTD a été nommée conseillère au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre du droit des femmes et porte parole du gouvernement.

Dans quelques jours, ce sera un troisième poids lourd du syndicat, Jacky Bontems, qui devrait faire son entrée au commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Toutes ces nominations vont alimenter les critiques sur une collusion apparente entre la CFTD et le gouvernement. Et ce, à quelques jours de la signature par la CFTD, de l'accord sur la sécurisation de l'emploi qualifié d'historique par le gouvernement. Certains diront qu'il ne s'agit que d'une pure coïncidence. D'autres penseront que la position de la CFTD sur cet accord qui enlève une épine du pied au gouvernement, qui redonne le sourire à la présidente du MEDEF et qui peut ainsi envisager de briguer un nouveau mandat, est avant tout guidée par des intérêts autres que ceux des salariés.

## FORFAIT JOURS : ENTRETIEN ANNUEL

La Cour de cassation (Cass. soc. 26 septembre 2012, n° 11.14540) a statué : l'employeur doit mettre en œuvre de façon effective des modalités de suivi des salariés, afin que les durées maximales du travail et le droit à repos soient vraiment respectés.

Cette décision devrait inciter les employeurs à se préoccuper sérieusement de la situation des salariés au forfait jours en vérifiant le contenu de l'accord collectif et du contrat, ainsi qu'en mettant en place des procédures pour qu'un véritable contrôle soit opéré.

C'est en effet à l'employeur d'agir pour que les horaires du salarié ne soient pas excessifs.

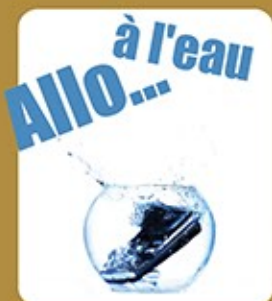
## LE CHIFFRE : 73%

C'est ce qu'a perdu en valeur, à la Bourse de New York, la société RIM, fabriquant du BlackBerry.

Ajouté à cela une baisse significative des ventes face à la concurrence féroce d'Apple et d'Android, une panne massive en octobre 2012 privant les utilisateurs de leur messagerie durant 3 jours, c'est ainsi que les deux dirigeants de RIM ont annoncé leur démission le 23 janvier.

On peut s'attendre à un "black futur" pour les Blackaddict.

Les accros du Blacky décrocheront-ils pour autant ?...



## 1 français sur 2

a une image négative des banques selon un sondage Ifop.

Par ailleurs, 77 % des français pensent que les banques ont joué un rôle important dans le déclenchement de la crise et seulement 29 % considèrent qu'elles en ont tiré les conséquences en adoptant des comportements moins risqués.

(LES ECHOS)



# PIB : Vous avez dit crise ?!



Selon le Fonds Monétaire International, la France conserve sa place de 5ème puissance mondiale en 2011.

Notre pays affiche la seconde meilleure progression de PIB entre 2000 et 2011 parmi les 5 premières puissances mondiales en 2000, avec + 111,30 %, juste derrière l'Allemagne.

Malgré la « crise », le PIB français a affiché une progression de + 8,53 % en 2011.

Japon et Allemagne ont chacun perdu une place, devancés par la Chine qui passe de la 6ème à la 2ème place avec une progression de 508 % entre 2000 et 2011.

Le Royaume-Uni n'est plus dans les 5 premiers, relégué en 7ème position en 2011 avec une progression de PIB de « seulement » 67,60 %.

Vous avez dit crise ?

PIB en milliard de dollars (source FMI)					
2000		2011		Variation % 2011 / 2000	Variation % 2011 / 2010
1. USA	9.950	1. USA	15.075	+ 51,50 %	+ 3,01 %
2. Japon	4.670	2. Chine	7.300	+ 25,70 %	+ 8,90%
3. Allemagne	1.910	3. Japon	5.870	+ 137,20 %	+ 9,76 %
4. Royaume-Uni	1.480	4. Allemagne	4.530	+ 67,60 %	+ 9,85 %
5. France	1.330	5. France	2.810	+ 111,30 %	+ 8,53 %



## Choisissez-bien vos représentants



Du mardi 2 au vendredi 5 avril 2013 (14h00) auront lieu les élections de vos futurs représentants aux Comités d'Établissement et aux Délégations du Personnel. Il est capital d'exprimer votre voix par le biais du vote électronique. Complémentaire santé obligatoire, rémunérations, avantages sociaux, conditions de travail... votre vie professionnelle en dépend. Faites le bon CLIC pour éviter les CLAQUES.

## FO : l'indépendance syndicale

C'est en 1947, pour cause de noyautage par le Parti Communiste, que de nombreux militants quittent la CGT pour créer FO afin de conserver et d'affirmer leur indépendance.

Les fondements de FO : l'indépendance du syndicat et le droit de chacun, quelle que soit son opinion politique, religieuse ou philosophique, de rejoindre une association de salariés.

Ne confondez pas LO (lutte ouvrière) qui est un parti politique communiste trotskyste, avec notre organisation syndicale. Même si certains se plaisent à entretenir le doute.

Nous mettons un point d'honneur à notre indépendance politique. C'est parce que FO ne donne jamais de consignes de vote que nous pouvons tant saluer les mesures gouvernementales en faveur des salariés que critiquer celles en leur désavantage, et ce, quel que soit le parti au pouvoir.

Ce qui n'empêche pas les militants et adhérents FO de conserver leurs libertés d'opinion, dès lors qu'elles n'interfèrent pas dans la démarche syndicale.

## REPRESENTANTS FO CADRES LCL

**EST** Jacky DECOURSIERES TEL 06 81 24 42 05  
**OUEST** Bertrand MARQUIGNON TEL 06 79 10 67 43  
**IDF SUD** Alain PICOT TEL 06 71 00 11 65  
**IDF OUEST** Philippe BRULÉ TEL 06 22 57 24 12  
**IDF NORD** Stéphane LEMOINE TEL 06 86 99 45 79  
**SIEGE ET ANNESES** Pascal THEPENIER TEL 01 42 95 12 21

**NORD-OUEST** Franck DUFOREST TEL 06 20 56 71 64  
**R.A.A.** Jacques MONELLO TEL 06 70 74 62 25  
**MIDI** Jean-Paul CONTIVAL TEL 06 17 81 05 78  
**SUD-OUEST** Christian DUPUY TEL 06 12 37 79 65  
**MEDITERRANEE** Yannick BLANCHARD TEL 06 29 11 26 44

### FO CADRES LCL

39 avenue de Paris 94800 Villejuif TEL 01 42 95 12 05  
B.C. 500-04